

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 DAC 1G Dépôt pour archivage électronique pérenne des microfilms et des images numériques au Centre National du Microfilm et de la Numérisation.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 février 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation le dépôt des masters de microfilm et des reproductions numériques de conservation au Centre National du Microfilm et de la Numérisation ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à procéder au dépôt des masters de microfilm et des reproductions numériques de conservation au Centre National du Microfilm et de la Numérisation et à signer la convention jointe.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO

